

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE SEANCE DU 9 FEVRIER 2018

Préparation de la rentrée 2018 1^{er} degré

⇒ Les effectifs

Constat 2016	Constat 2017	Rappel prévisions 2017	Prévisions 2018	Ecart prévu 2017-18
30 583	30 023	30 175 29 378		- 645

Circonscriptions (hors ASH)	Constat 2017	Prévisions 2018	Ecart
Bergerac Est	3 776	3 643	- 133
Bergerac Ouest	4 005	3 930	- 75
Nontron – Nord Dordogne	3 602	3 507	- 95
Périgueux Nord	3 446	3 411	- 35
Périgueux Sud	4 477	4 361	- 116
St Astier – Ouest Dordogne	5 522	5 430	- 92
Sarlat – Est Dordogne	4 911	4 808	- 103
Total	29 739	29 090	- 649

Nota : en pièce jointe figure le tableau des prévisions pour les écoles du département

⇒ Les principaux indicateurs

P/E	Ecoles à classe isolée	Ecoles de 10 classes et + (%)	Taux de scolarisation des 2 ans
2017 : 5.64	18.5 %	2.25	15.01
(académie : 5.31)	(20.5 en 2016)	(2.2 en 2016)	(15.7 en 2016)
2018 : 5.76			Académie : 7.9
(académie : 5.36)			

Structures -	Effectifs		Classes		Taux d'encadrement		
	constat	%	constat	%	Moyen	mini	maxi
RPI / RPC	10 655	35.8	487	36.8	21.9	11.0	34.0
Primaires	8 440	28.4	365	27.6	23.1	15.5	26.2
Elémentaires	6 698	22.5	294	22.2	22.8	14.0	26.0
Maternelles	3 946	13.3	177	13.4	22.3	14.0	28.7
Dordogne	29 739	100.0	1323	100.0	22.5	-	-

(constat rentrée 2017)

• LES EVOLUTIONS DE STRUCTURES A COMPTER DE LA RENTREE 2018

A- Evolutions liées à l'aménagement du territoire scolaire

1. Mise en œuvre pour la rentrée 2018

Circonscription de Sarlat- Est Dordogne

- Réorganisation du RPI 714 COLY / SAINT-AMAND-DE-COLY : transfert du poste de l'école de COLY sur l'école de SAINT-AMAND-DE-COLY :
 - o pôle primaire à SAINT-AMAND-DE-COLY 3 classes.
- Réorganisation du RPI 722 COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS / SIORAC-EN-PÉRIGORD : transfert du poste de l'école de COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS (Mouzens primaire) sur l'école de COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS (Coux-et-Bigaroque élémentaire):
 - o un pôle primaire à COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS 4 classes ;
 - o un pôle primaire à SIORAC-EN-PÉRIGORD 3 classes.

2 Bilan de la convention relative à l'aménagement du territoire scolaire signée en 2016

Les collectivités ont soumis 120 projets à la DSDEN au cours des trois années scolaires associées à la convention pour l'aménagement du territoire scolaire. Les 31 projets validés ont bénéficié des dispositions de la convention citée ci-dessus. Ainsi, le moratoire sur le nombre de postes a permis de maintenir les moyens enseignants dans 12 écoles à la rentrée 2016 et dans 9 écoles à la rentrée 2017. Pour le projet de carte scolaire 2018, ce sont 15 écoles dont le nombre de postes sera maintenu malgré une baisse des effectifs.

Ce sont donc 33 écoles qui ont bénéficié d'un nombre constant de postes grâce à la mise en œuvre de la convention de ruralité.

B- Autres situations

- BERGERAC : fusion des écoles maternelle et élémentaire Edmond Rostand
- SARLAT : transfert des deux postes de l'école maternelle Jean Leclaire sur les écoles maternelles Le Pignol et Les Chênes Verts :
 - maternelle Le Pignol 4 classes (dont une classe occitan);
 - maternelle Les Chênes Verts 4 classes.

C- Circonscriptions

Afin de s'adapter aux évolutions territoriales (communes nouvelles, nouvelles structures), le périmètre de certaines circonscriptions est modifié comme suit :

Commune / Ecole	Circonscription 2017	Circonscription 2018
BERGERAC primaire E. Rostand	Bergerac- Ouest	Bergerac- Est
BERGERAC maternelle Le Taillis/Naillac	Bergerac- Ouest	Bergerac- Est
BERGERAC élémentaire Cyrano de Bergerac (Le Taillis/Naillac)	Bergerac- Ouest	Bergerac- Est

4

2 LES PROPOSITIONS DE MESURES

Les données chiffrées sont jointes en annexe du présent document.

A- Les créations d'emplois

1- CP dédoublés – création d'un support :

RPI 209 ÉGLISE-NEUVE-DE-VERGT élémentaire

RPI 214 BEAUREGARD ET BASSAC primaire

RPI 514 MONTCARET primaire

RPI 516 LAMOTHE-MONTRAVEL primaire

RPI 517 SAINT-MÉARD-DE-GURÇON primaire

PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT élémentaire

SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH primaire

CONDAT-SUR-VÉZÈRE primaire

LA DOUZE primaire

LA ROCHE-CHALAIS élémentaire

LE LARDIN-SAINT-LAZARE élémentaire

SAINT-AULAYE-PUYMANGOU élémentaire

TERRASSON élémentaire (2 postes)

VÉLINES primaire

VERGT élémentaire

2- Moyens provisoires reconduits à titre définitif :

Circonscription Bergerac – Est

- BERGERAC Gambetta maternelle
- BERGERAC Les Vaures élémentaire
- BERGERAC Jean Moulin élémentaire

Circonscription de Nontron - Nord Dordogne

NONTRON Gambetta élémentaire

3- Moyens provisoires reconduits à titre provisoire pour l'année scolaire 2018/2019 :

Circonscription de Bergerac Est

- RPI 429 MAURENS primaire
- BERGERAC Bout des Vergnes primaire

Circonscription de Périgueux Nord

- CHATEAU-L'EVEQUE primaire

Circonscription de Périgueux Sud

- BOULAZAC-ISLE-MANOIRE Boulazac Joliot Curie primaire
- BASSILLAC-ET-AUBEROCHE Bassillac primaire
- TRELISSAC Marcel Fournier élémentaire

Circonscription de Saint Astier – Ouest Dordogne

- RPI 510 SAINT-REMY-SUR-LIDOIRE élémentaire
- VILLETOUREIX primaire

Circonscription de Sarlat – Est Dordogne

- RPI 704 SAINTE NATHALENE primaire
- MARCILLAC-SAINT-QUENTIN primaire
- MONTIGNAC élémentaire

4- Ouvertures à titre provisoire :

Circonscription de Bergerac Ouest

- SAINT-LAURENT-DES-VIGNES primaire

Circonscription de Périgueux Sud

- RPI 202 CUBJAC

Circonscription de Saint Astier – Ouest Dordogne

- COURSAC maternelle

Circonscription de Sarlat – Est Dordogne

- RPC 710 VITRAC élémentaire
- RPI 717 PLAZAC élémentaire
- 5- Situations à surveiller en ouverture :

Circonscription de Nontron – Nord Dordogne

- RPI 622 JUMILHAC-LE-GRAND primaire
- 6- <u>Dispositif « plus de maîtres que de classes »</u> : création de 3 supports

Circonscription de Bergerac Est

- BERGERAC Jean Moulin élémentaire

Circonscription de Nontron – Nord Dordogne

- THIVIERS Charlotte Serre élémentaire

Circonscription de Périgueux Nord

- PERIGUEUX Le Toulon élémentaire

Circonscription de Périgueux Sud

- BOULAZAC-ISLE-MANOIRE Boulazac Joliot-Curie primaire

Circonscription de Sarlat – Est Dordogne

- TERRASSON élémentaire (0.5)

7- <u>ASH</u>:

- Création d'un support (0.50) à l'ITEP de PRIGONRIEUX
- Création d'un support d'enseignement à l'IME Rosette de BERGERAC
- Création d'un support CPD ASH implanté sur la circonscription de Périgueux ASH
- Création d'un support de coordonnateur AVS implanté sur la circonscription de Périgueux ASH
- Création d'une ULIS-Ecole : lieu en cours de finalisation
- Remplacement : 5 supports sur la brigade départementale, avec un rattachement aux écoles de :
 - BRANTOME élémentaire
 - SOURZAC élémentaire
 - SAINT-LAURENT-DES-VIGNES primaire
 - SAINTE-ALVERE primaire
 - VILLAMBLARD maternelle
- 9 Supports spécifiques :
 - Renfort pédagogique cycle 2 création d'un support :
 - COULOUNIEIX-CHAMIERS Eugène Le Roy primaire
 - Création d'un poste de chargé de mission maternelle, implantation à la DSDEN.
 - Création d'un poste de chargé de mission EAC, implantation à la DSDEN
 - Création de deux postes UPE2A :
 - PERIGUEUX Clos Chassaing primaire
 - BERGERAC Edmond Rostand primaire
 - Création d'un poste enseignant itinérant pour EANA, implantation à la DSDEN.
 - Création de décharges au titre du sport scolaire USEP (1 poste fractionnable)

B- Les situations d'écoles à examiner en retraits d'emplois

Circonscription de Bergerac Est

- RPI 403 NAUSANNES / MONSAC / BAYAC, Bayac primaire*
- RPI 416 MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG / PRESSIGNAC-VICQ, Pressignac-Vicq élémentaire*
- RPI 420 CAMPAGNE /JOURNIAC / LE BUGUE, Campagne primaire
- RPI 429 CAMPSEGRET / MAURENS, Campsegret primaire*

Circonscription de Bergerac Ouest

- RPI 501 RIBAGNAC / BOUNIAGUES / COLOMBIER, Ribagnac
- RPI 504 FLAUGEAC / SADILLAC / SINGLEYRAC, Sadillac élémentaire
- EYMET Les Chardonnerets maternelle

Circonscription de Nontron – Nord Dordogne

- RPI 620 CORGNAC / EYZERAC / SAINT-GERMAIN-DES-PRES, Saint-Germain-des-Prés*
- THIVIERS maternelle

Circonscription de Périgueux Nord

- SARLIAC-SUR-L'ISLE primaire
- PÉRIGUEUX Route d'Agonac maternelle
- PERIGUEUX Gour de l'Arche maternelle (blocage à la fermeture)

Circonscription de Périgueux Sud

- RPI 719 LA BACHELLERIE / SAINT-RABIER, Saint-Rabier élémentaire
- PÉRIGUEUX Le Lys maternelle (blocage à la fermeture)

Circonscription de Saint Astier - Ouest Dordogne

- RPI 202 LEGUILLAC-DE-L'AUCHE / SAINT-AQUILIN, Léguillac-de-l'Auche élémentaire
- NEUVIC élémentaire
- MONTREM Léon Murat élémentaire
- SAINT-MÉDARD-DE-MUSSIDAN élémentaire
- SAINT-ASTIER maternelle

Circonscription de Sarlat - Est Dordogne

- RPI 703 BEYNAC-ET-CAZENAC / VÉZAC, Vézac maternelle
- RPI 712 CHÂTRES / PEYRIGNAC, Châtres maternelle
- RPI 716 AUBAS / AURIAC-DU-PÉRIGORD, Auriac-du-Périgord élémentaire
- RPI 718 SALIGNAC-EYVIGUES / BORREZE, Borrèze
- RPI 723 SAGELAT / PAYS DE BELVES, Sagelat
- TURSAC élémentaire

C- Les retraits d'emplois en dehors des classes

Dispositif « plus de maîtres que de classes » :

Circonscription de Bergerac Est

- RPI 420 CAMPAGNE /JOURNIAC / LE BUGUE, Le Bugue élémentaire
- BERGERAC L'Alba primaire
- BERGERAC Jean Moulin élémentaire

Circonscription de Bergerac Ouest

- SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH primaire
- BERGERAC Edmond Rostand élémentaire
- BERGERAC Cyrano de Bergerac/Naillac élémentaire
- VÉLINES primaire

Circonscription de Nontron – Nord Dordogne

- RPI 615 BUSSEROLLES / BUSSIÈRE-BADIL / VARAIGNES, Bussière-Badil primaire
- THIVIERS élémentaire
- RPI 613 AUGIGNAC / SAINT-ESTÈPHE, Augignac primaire
- RPI 614 CHAMPNIERS-ET-REILHAC / PIÉGUT-PLUVIERS, Piégut-Pluviers primaire (0.5)
- NONTRON Gambetta élémentaire (0.5)

Circonscription de Périgueux Nord

- PÉRIGUEUX Gour-de-l'Arche élémentaire
- PÉRIGUEUX André Boissière élémentaire
- PÉRIGUEUX Le Toulon élémentaire

Circonscription de Périgueux Sud

- BOULAZAC-ISLE-MANOIRE Joliot-Curie primaire
- VERGT élémentaire
- LA DOUZE primaire

Circonscription de Saint Astier – Ouest Dordogne

- LA ROCHE CHALAIS élémentaire
- SAINT-AULAYE-PUYMANGOU élémentaire

Circonscription de Sarlat - Est Dordogne

- TERRASSON Jacques Prévert élémentaire (1.5)
- LE-LARDIN-SAINT-LAZARE élémentaire
- Autres supports :
 - MECS de BIONE : 2 supports
 - CMPP de Périgueux : 1 support de direction
 - CPD arts visuels implanté à la DSDEN : 1 support

_